Protection de l'environnement-Loi

M. Caccia: Madame la Présidente, j'ai bien écouté ce qu'avait à dire le député de Spadina (M. Heap), qui nous a livré les résultats de l'examen approfondi auquel nous sommes habitués de sa part. Il a cependant passé sous silence un aspect du projet qui pourrait l'intéresser et sur lequel ses commentaires m'intéresseraient. Le député n'a probablement pas remarqué que le projet de loi C-74 ne contient pas d'article qui permette au ministre de l'Environnement (M. McMillan) d'interdire l'exportation de substances dont l'utilisation est interdite au Canada mais que le Canada pourrait vouloir exporter, dans des pays en voie de développement par exemple, pour des raisons d'ordre économique, commercial ou autre.

Bien entendu, cette constatation soulève une question d'ordre moral qui correspond tout à fait à l'intérêt et à la compétence du député de Spadina, à savoir l'opportunité pour le Canada d'exporter des substances, et en l'occurrence des substances toxiques, dont il n'autorise pas l'utilisation chez lui mais qu'il n'hésite pas à voir utilisées ailleurs.

Je dois dire que je ne vois pas sur quel raisonnement s'appuie le gouvernement en n'incluant pas un article qui donnerait au ministre le pouvoir d'interrompre l'exportation de ce genre de substance une fois qu'elles auraient été interdites chez nous. De toute évidence, la volonté politique n'y était pas au Cabinet et c'est pourquoi il nous faut soulever la question ici à l'étape de la deuxième lecture et plus tard à celle de l'étude en comité.

Et sur ce, j'invite le député de Spadina à partager avec nous ses réflexions sur un tel article, au plan de la morale en particulier.

M. Heap: Madame la Présidente, je sais gré au député de ses commentaires. Je suis au courant des lacunes dont il parle, et bien d'autres failles dont je n'ai pas eu le temps de parler, mais je conviens avec lui qu'elles sont graves. Je n'ai pas ses connaissances dans ce domaine, mais je suis de tout coeur avec lui qu'il faut partir du principe que ce qui est trop toxique au Canada est également trop toxique dans d'autres pays.

Le député a parfaitement raison de dire que c'est un scandale d'exporter vers d'autres pays, probablement le Tiers monde ou d'«anciennes colonies»,—plus colonie que le Canada—de vendre à des économiquement faibles, dis-je, des substances dont certaines compagnies canadiennes veulent tirer profit ou qu'elles souhaitent utiliser dans leurs succursales à l'étranger, même si ces substances sont tellement nocives qu'elles seraient probablement interdites chez nous.

Ce n'est évidemment qu'un aspect négligeable d'une politique de plus en plus répandue chez les multinationals qui ferment leurs industries au Canada pour les transférér dans d'excolonies dépourvues de mesures de protection élémentaires un tant soit peu comparables aux nôtres en matière de protection écologique, de conditions de travail et, bien sûr, de rémunération ouvrière.

Au cours de ma tournée au Salvador, le vice-ministre de la Planification de ce pays m'a demandé d'encourager les Canadiens à investir dans ce qu'il a appelé «nos industries à main-

d'oeuvre bon marché», et je suis persuadé que les Canadiens désireux de transférer une entreprise de fabrication au Salvador pour pouvoir utiliser des produits toxiques ne trouveraient pas une grande résistance de la part du gouvernement Duarte. Ils seraient accueillis à bras ouverts. Les travailleurs salvadoriens devraient choisir entre mourir de faim ou travailler pour des salaires de famine en présence de substances dangereuses. C'est immoral, et j'espère que le comité se penchera sérieusement sur ce problème.

M. Caccia: Madame la Présidente, je tiens à remercier le député pour avoir fourni, comme d'habitude, une réponse réfléchie. Au Canada, et je songe notamment ici au Manitoba, deux grandes rivières, l'Assiniboine et la Rouge, sont gravement polluées par des substances toxiques. Le gouvernement manitobain hésite à prendre les mesures qui s'imposent. Comme c'est un gouvernement néo-démocrate, ce n'est sans doute pas là une bonne nouvelle pour le député de Spadina. Néanmoins, je me dois de lui poser la question suivante: Comme le gouvernement manitobain ne fait pas ce que le député voudrait, j'en suis sûr, qu'il fasse et aussi que le gouvernement fédéral fasse, à savoir nettoyer les dégâts et protéger les grands cours d'eau du Manitoba contre la pollution par des produits toxiques, le député voit-il dans ce projet de loi le moyen d'intervenir auprès du gouvernement manitobain, le moyen d'amener le gouvernement néo-démocrate du Manitoba à faire ce qu'il faut pour débarrasser ces deux grandes rivières des produits toxiques qui les polluent?

• (1340)

M. Heap: Madame la Présidente, le député parle d'une ville que je connais parce que j'y suis né et que j'y ai grandi. Je connais très bien les rivières Rouge et Assiniboine. Enfant, je me suis baigné dans ces rivières qui étaient déjà polluées, mais je ne m'y baignerais pas aujourd'hui. Ce que je voulais faire ressortir au début de mon discours, c'est que ce projet de loi ne définit pas clairement les responsabilités du gouvernement fédéral. Je ne suis pas au courant des pourparlers en cours au Manitoba sur les mesures à prendre pour améliorer la qualité des eaux polluées de ces deux rivières.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de responsabilité fédérale, comme je l'ai dit quand j'ai décrit ce qui s'est passé à Toronto il y a dix ans. Après l'adoption du projet de loi, il y aura peut-être une responsabilité fédérale efficace. Je n'en suis pas sûr. Mes collègues non plus. Nous ne savons pas au juste s'il ne permettra pas de rejeter la responsabilité sur d'autres. Je crois que dans les deux cas, entre un gouvernement provincial libéral, néo-démocrate ou conservateur et le gouvernement fédéral, des tentatives seront faites pour refiler les coûts administratifs des mesures correctives à l'autre niveau de gouvernement. Voilà pourquoi je souhaiterais que le projet de loi dont nous sommes saisis affirme plus nettement l'obligation du gouvernement fédéral d'agir si le gouvernement provincial ne le fait pas.